

DEMANDE DE DÉROGATION D'HORAIRE MÉTALLURGIE DU BÂTIMENT, GENEVE



CONFÉRENCE PARITAIRE

24, avenue Eugène-Pittard - case postale 455 - 1211 Genève 12 - info@cpmbg.ch

SAUF URGENCE, LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE FORMULÉES AU MOINS DEUX JOURS OUVRABLES À L'AVANCE

Date de la demande	:							
Raison sociale	:							
Genre d'activité	:							
Adresse exacte	:			NPA/Lieu	:			
Téléphone	:			Pays	<u>:</u>			
E-Mail :	:							
Nom du mandataire	:							
Nom du maître d'ouvrage	:							
Lieu où les travaux seront effectués :								
Dérogation sollicitée (re	mp	lir un formulaire par type de dérogati	on) :					
☐ travail supplémentaire	(ar	t.12 LTr)	☐ travail du soir (art. 10 LTr)					
☐ travail de nuit (art. 17 l)	☐ travail du dimanche ou jours fériés (art 19 LTr)						
☐ travail en équipes – travail de nuit (art. 17 LTr, 34 OLT1)			☐ travail continu (art. 24 LTr)					
Pour le travail temporaire de nuit ou du dimanche , avez-vous obtenu le consentement des travailleurs ? oui \Box non \Box								
☐ travail le samedi (art. 3.04 CCT du métier)								
TRAVAUX A EFFECTUER & MOTIFS DE LA DEMANDE (Merci d'expliquer de manière circonstanciée les raisons pour lesquelles les travaux projetés ne peuvent absolument pas être effectués durant les horaires normaux de travail. Un exposé des motifs précis et détaillé est une condition nécessaire à l'examen de la présente requête) :								

Horaires de travail faisant l'objet de la demande :

Date (s) (Jours ou périodes)		mbre de travailleurs ernés par la demande		Horaire (s) prévu (s)						
(Exemples : 16, 18, 20 juillet ou du 16 au 17 juillet 2013)	Hommes	Femmes	Jeunes gens	(Exemple : 15h - 19h // pause // 20h - 24h) Si travail en équipes, préciser l'horaire de chaque équipe						
Noms et prénoms des ouvriers concernés :										
Nombre de jour(s) / nuit(s) touché(s) par la demande :jour(s)nuit(s)										
Horaire normal des travailleurs concernés par la demande : heures par semaine réparties sur jours										
Les travaux sont-ils susceptibles d'être bruyants et/ou d'incommoder le voisinage ? oui □ non □ Si oui, les prescriptions de l'inspection des chantiers du DCTI (☎ 022.546.64.80) devront être respectées.										
ENTREPRISES DE L'UNION EUROPÉENNE										
Avez-vous rempli les travailleurs détachés			e ou d'obte on	ention des autorisations de travailler pour vos						
				RT : http://www.geneve.ch/ocirt/ - 2 022.388.29.29)						
Envoyer obligatoirement vos autorisations de détachement avec ce formulaire; sans autorisations, votre demande ne pourra être traitée.										
			Les	soussigné certifie que les informations données sont exactes Nom et Prénom de la personne responsable						
<u>NOTA BENE</u> : la demande n'est valable que pour les travailleurs de l'entreprise requérante. Il appartient aux soustraitants de formuler eux-mêmes une demande pour leur propre personnel.										
	ence paritai et signature			Préavis Inspection des chantiers date et signature :						